Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-040__2026-DE

BOIS GUILLAUME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOIS-GUILLAUME

040_2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026 À 18:00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15

Étaient présents :
Carine BORIES Conseillère Municipale & Adjointe, Fabrice LEFRANCOIS Conseiller Municipal, Nassima HAMADI Conseiller Municipal, Cécile GOMEZ Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND Représentante UDAF76, Isabelle SAINT BONNET membres nommée, Valérie FOURNIER membres nommée, Bruno COLESSE membres nommé, Bertrand LIOT membres nommé, Kalia BOUGUERRA membres nommée

Etai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :
Théo PEREZ Président, Mélanie VAUCHEL Conseillère Municipale & Adjointe, Annie JEANNE Conseillère Municipale, Pascal RIMBERT membres nommé

Secrétaire de séance : PRENOM_SECRETAIRE NOM_SECRETAIRE

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – ADOPTION

Rapporteur : Carine BORIES

Le budget primitif (BP) 2026 du budget principal du CCAS, adopté le 4 mars 2026 appelle quelques aménagements en sections de fonctionnement et d'investissement, lesquels sont intégrés au projet de décision modificative n°1 (DM n°1) faisant l'objet de la présente délibération.

L'équilibre général du projet de DM n°1 s'établit ainsi :

	BP 2026	DÉPENSES DM 1	RECETTES DM 1
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles		**-22 500,00 €**	**-22 500,00 €**
Chapitre 012 dépenses de personnel et frais assimilés:	966 174,00 €	-30 000,00 €	
Chapitre 011 charges à caractère général :	92 295,00 €	+ 7090,00 €	

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-040__2026-DE

Chapitre 68 dotations aux provisions :	0,00 €	+ 41[illegible]	
Chapitre 70 produits des services :	889 300,00 €		- 30 000,00 €
Chapitre 74 dotations et participations :	500 000,00 €		+ 7 500,00 €
Opérations d'ordre			
Virement à la section d'investissement			
Résultat de fonctionnement n-1 reporté			
Sous-total fonctionnement		**- 22 500,00 €**	**-22 500,00 €**
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles			
Chapitre 21immobilisations corporelles :	41 492,61 €	-12 000,00 €	
Chapitre 20 immobilisations incorporelles :	0,00 €	+12 000,00 €	
Opérations d'ordre			
Virement de la section de fonctionnement			
Résultat d'investissement n-1 reporté			
Restes à réaliser n-1			
Sous-total investissement		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM N°1 2026		**- 22 500,00 €**	**- 22 500,00 €**

Ses **principales** inscriptions sont détaillées ci-après.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à – 22 500 €.

DÉPENSES

Chapitre 012 : dépenses de personnel et frais assimilés :- 30 000 € - BP2026 : 966 174 €

Au regard de la consommation des crédits à fin septembre et de la projection du réalisé 2026, il est proposé de réduire l'enveloppe de la masse salariale de - 30 000 €.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-040__2026-DE

Chapitre 011 Charges à caractère général: + 7 090 €

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de + 7 090 € afin notamment d'ajuster les besoins de crédits dédiés aux prestations seniors pour lesquelles nous avons reçu les notifications d'attribution des subventions du Département et de la CARSAT. Par ailleurs, au regard de la réalisation à ce jour de certaines lignes de ce chapitre, certaines natures ont fait l'objet d'ajustements notamment les postes des assurances, annonces et insertions et autres fournitures.

Chapitre 68 Dotation aux provisions : + 410 €

Le montant des dotations aux provisions pour créances douteuses s'élève à 409,84 € pour l'exercice 2026. Ce montant est calculé sur une base des restes à recouvrer des créances de plus de deux ans. Le taux de provision est de 15 %.

RECETTES

Chapitre 70 produits des services: - 30 000 €

Les **remboursements de la masse salariale pour les budgets annexes de la Résidence Autonomie et du Service d'Aide à Domicile** sont à actualiser. Compte tenu des modifications abordées plus haut sur le chapitre 012, il est proposé de réduire la ligne de – 30 000 €.

Chapitre 74 dotations et participations : + 7 500 €

Il est proposé d'inscrire en recettes, le montant des notifications reçues concernant l'attribution d'une subvention de 6 000 € dans le cadre de l'appel à projets 2026 « actions collectives de prévention de la perte d'autonomie » de la commission des financeurs de la Seine-Maritime et de 1 500 € de la CARSAT Normandie.

La section d'investissement :

Il est proposé de transférer des crédits disponibles du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour permettre l'acquisition d'un nouveau logiciel pour un montant de 12 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°011_2026 du 4 mars 2026, adoptant le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal du CCAS,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-267600047-20261008-040__2026-DE

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2026, en dépenses et recettes de fonctionnement de 22 500 € pour le budget principal du CCAS, conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire DM n°1 2026 du budget principal du CCAS

ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S